

ARRÊTÉ n° A-35/2026

**Portant modification de la circulation et du stationnement sur le port de plaisance
à l'occasion du Festival Dyonis'Val**

Le Maire de la Commune de Saint-Denis-d'Oléron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'autorisation délivrée par Madame le Maire de Saint-Denis d'Oléron à Monsieur Pascal FRANCOIS pour l'Association Dyonisarts, en vue de l'organisation du festival Dyonis'Val du 24 au 26 août 2026 sur le territoire communal,

Vu l'organisation de ce festival le mercredi 26 août 2026 sur le port de plaisance,

Considérant qu'il y a lieu de fermer à la circulation une portion de la rue de la capitainerie, le mercredi 26 août 2026, afin de permettre la mise en place de la manifestation et son déroulement dans de bonnes conditions de sécurité,

Considérant que cette manifestation publique entraînera la modification de la circulation routière et du stationnement dans l'agglomération,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite sur une portion de la rue de la capitainerie du mercredi 26 août 2026 à 06 heures au jeudi 27 août 2026 à 08 heures (cf plan annexé).

Article 2 : la circulation de tous les véhicules se fera en sens unique et inversé sur le parking de la Boirie du mercredi 26 août 2026 à 06 heures au jeudi 27 août 2026 à 08 heures (cf plan annexé).

Article 3 : La signalisation réglementaire concernant les modifications de circulation et de stationnement sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

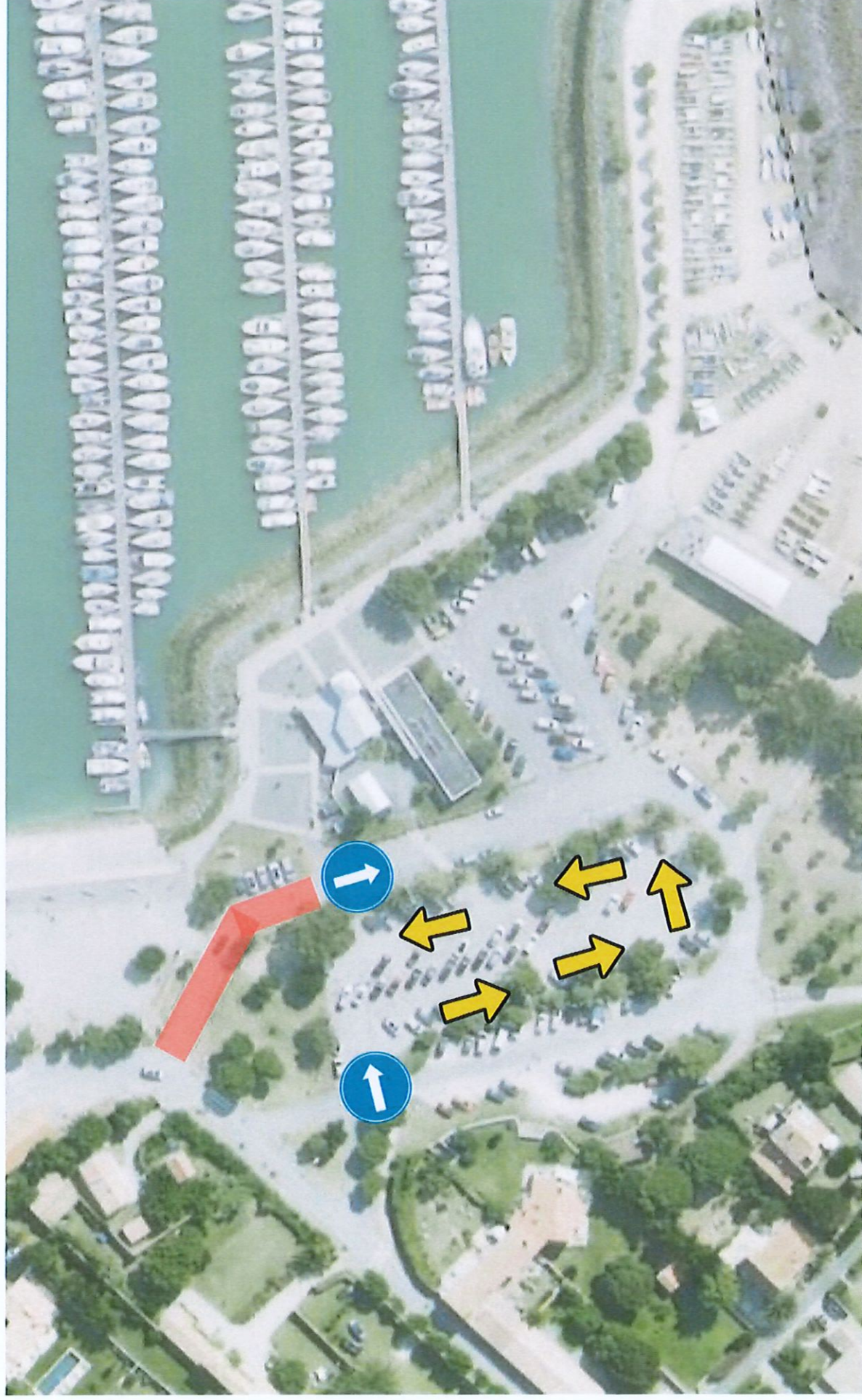
- ✓ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron,
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime,
- ✓ Monsieur le responsable de la manifestation,
- ✓ Monsieur le responsable du port de plaisance,
- ✓ Monsieur le Gardien de Police Municipale,
- ✓ Monsieur le responsable des services techniques.

Fait à Saint-Denis d'Oléron, le 05 août 2026

Le Maire
Fabienne FORD



FESTIVAL DYONI'VAL



Portion de rue fermée



Sens unique de circulation